

#### Occupation du domaine de l'Etablissement sur les sites de Naussac et de Uillerest

#### 1 Demande de la CCHA pour des sentiers pédestres

Dans le cadre du projet de développement touristique « Grand Lac de Naussac » porté par la Communauté de Communes du Haut-Allier (CCHA), il a été envisagé de mettre en place un certain nombre d'infrastructures, dont un sentier pédestre autour du plan d'eau du Mas d'Armand et un autre reliant ce dernier à la digue du Cheylaret.

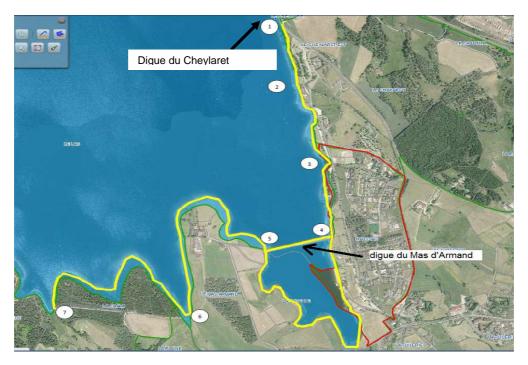
A travers notamment l'étude sur l'amélioration de la qualité de l'eau du Mas d'Armand, l'attribution de la subvention pour cet aménagement pédestre, ainsi que les actions de bornage effectuées en 2016 autour du plan d'eau de Naussac, l'Etablissement a clairement « signalé » qu'il partageait l'intérêt de ce projet, qui de son point de vue s'inscrit entièrement dans l'ancrage territorial du lac et du barrage de Naussac.

A ce titre, l'Etablissement a donné son accord de principe pour l'occupation temporaire des parcelles dont il a la propriété, et qui sont concernées par ces sentiers. La présente note vient formaliser cet accord.

Le projet, présenté dans le détail en annexe, comporte 2 aménagements :

-un premier sentier dit « du Mas d'Armand » dont l'objectif est de rejoindre à partir du sentier du petit lac un chemin public existant,

-un second sentier pédestre qui reliera la digue du Mas d'Armand à la digue du Cheylaret.



Sur ce linéaire, la CCHA souhaiterait effectuer entre autre par endroit :

- -des travaux paysagers (débroussaillement, abattage et taille d'arbres, plantations d'arbres et arbustes)
- -la pose de clôtures de protection,
- -la mise en place de balisage directionnel de randonnée,
- -la création de passerelles sur les écoulements d'eau d'entrée dans le plan d'eau,
- -la pose de mobilier bois (bancs, corbeille, panneaux d'information).

Les parcelles concernées par ces aménagements sont énumérées dans le tableau suivant :

N° parcelles	communes
H12	Naussac
D247	Naussac
D248	Naussac
ZI220	Langogne
ZI221	Langogne
ZI222	Langogne
ZI226	Langogne
ZI227	Langogne
ZI242	Langogne
ZI274	Langogne
ZI278	Langogne
ZI280	Langogne
ZI282	Langogne
ZI284	Langogne
ZI286	Langogne
ZI288	Langogne

#### Il est à noter par ailleurs que :

- les parcelles cadastrées H12, D248, ZI242, ZI278, ZI280, ZI282, ZI284, ZI286 et ZI288 font l'objet d'une convention (jusqu'en juillet 2020) avec la Fédération de Pêche de la Lozère dans le cadre de l'exploitation du droit de pêche lié au domaine public fluvial de la retenue de Naussac,
- la parcelle ZI226 fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire par Monsieur Malzac, à des fins de potager.
- le Bureau de l'Etablissement de février 2015 a autorisé Mme Courtois à faire pâturer ses chevaux sur la parcelle H12 (pour une durée de 10 ans),
- le Bureau de l'Etablissement de février 2017 a autorisé l'association Langogne triathlon à organiser le cross triathlon sur la parcelle H12 (1 fois par an en juillet jusqu'en 2019),

- la parcelle H12 fait l'objet d'une demande d'occupation par le club athlétique de Langogne, en vue de l'organisation du trail « Naussac Run Nature » qui se déroule en septembre.

L'ensemble de ces conventions ne présente néanmoins aucune incompatibilité avec les aménagements envisagés par la CCHA dans le cadre de la présente demande.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'autoriser l'occupation temporaire de ces parcelles par la CCHA, à titre gratuit (en contrepartie de l'entretien de l'ensemble des parcelles concernées), pour une durée de 3 ans, sous réserve :

- de la prise en compte des contraintes du règlement d'eau, ainsi que des conditions d'exploitation de l'ouvrage de Naussac,
- de la prise en compte par la CCHA des différentes autorisations déjà accordées (ainsi que de celles qui le seraient ultérieurement) par l'Etablissement sur certaines des parcelles demandées,
- de la possession des autorisations nécessaires, en matière notamment de sécurité.

L'Etablissement se dégage de toute responsabilité au regard des activités liées au projet porté par la CCHA sur ces parcelles.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.

En lien avec les éléments présentés ci-dessus, on rappellera que la CCHA avait sollicité financièrement l'Etablissement, fin 2015, pour qu'il participe à la réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement de ces sentiers.

Ainsi, le Comité syndical du 2 décembre 2015 (délibération n°15-138) avait donné son accord pour apporter une participation financière à ces travaux à hauteur de 24 000 € soit 50 % du montant total. Ces travaux n'ayant pu être réalisés dans les délais prévus par convention, il est proposé de préserver le bénéfice de la subvention octroyée à la CCHA jusqu'à la fin 2018.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financeur(s)	Montant (€)	%
Suppression de la clôture existante	1 500 € HT	EP Loire	24 000 €	50 %
Fourniture et pose d'une clôture	26 260 € HT	Autofinancement	24 000 €	50 %
Aménagement du point d'entrée dans le chemin allant à la digue	600 € HT			
Stabilisation du sol pour création d'un cheminement	18 940 €HT			
Installation d'une table de pique-nique en bois au mas d'Armand	700 € HT			
TOTAL	48 000 € HT		48 000 € HT	

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.

#### 2 Demande de l'association Club Athlétique Langogne

Le Club Athlétique Langogne a sollicité l'Etablissement le 22 février 2017, pour une autorisation de passage sur les berges du plan d'eau de Naussac (parcelle cadastrée H12 située sous la digue du Cheylaret), lors de la 5ème édition du trail « Naussac Run nature ». Cet évènement devra se dérouler le 24 septembre 2017.

Trois épreuves sont programmées :

- un mini-trail de 7 km
- un trail découverte de 13 km
- un trail aventure de 30 km

L'association souhaite inscrire cette compétition dans la durée et sollicite de ce fait la possibilité de conventionner sur une durée de 3 ans.

Il est proposé d'autoriser le passage du trial sur les parcelles concernées, sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations requises, en termes de sécurité notamment, ainsi que de la remise en état des lieux en cas de dégradation de tout ordre.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.

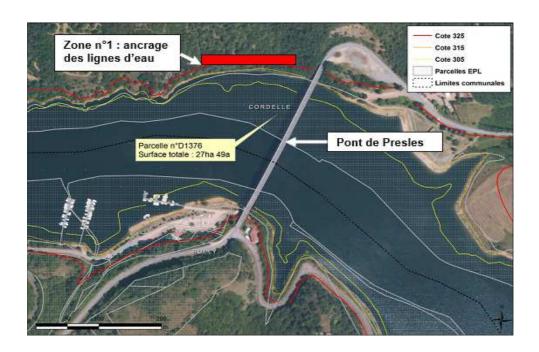
#### 3 Demande d'occupation de parcelles de l'Etablissement sur le site de Villerest pour les activités d'une base d'aviron

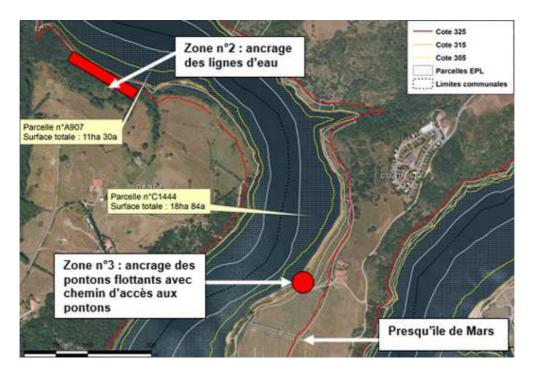
Le Bureau de l'Etablissement du 21 novembre 2013 a autorisé les Communautés de Communes du Pays entre Loire et Rhône et des Vals d'Aix et d'Isable à installer des pontons flottants et des lignes d'eau, ainsi qu'à réaliser un sentier sur les parcelles propriété de l'Etablissement référencées D1376, C1444 (commune de Cordelle) et A907 (commune de Dancé), dans le cadre de l'aménagement d'une base d'aviron.

Cette base se situe entre le pont de Presles (commune de Bully) et la presqu'île de Mars (commune de Cordelle). Elle se compose :

- d'un bâtiment d'accueil, de locaux techniques, d'un parking et de pontons flottants situés dans la commune de Cordelle, sur la presqu'île de Mars,
- d'un bassin d'aviron situé sur le fleuve Loire, entre la presqu'île de Mars et le pont de Presles. Ce bassin comporte des lignes d'eau et des points d'ancrage.

Ces installations sont utilisées chaque année, entre mars et novembre, pour des entraînements et pour l'organisation de compétitions.





L'autorisation d'occupation actuelle expire le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Par courrier en date du 19 janvier 2017, les Communautés de Communes du Pays entre Loire et Rhône et des Vals d'Aix et d'Isable sollicitent l'Etablissement afin de renouveler la convention d'occupation.

Il est à noter que les parcelles concernées sont inondables pour un remplissage maximal de la retenue du barrage de Villerest et sont situées dans la zone Natura 2000 « Gorges de la Loire aval ».

Au vu de ces éléments, il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande, pour une durée de 3 ans, en contrepartie de l'entretien des terrains, et sous réserve :

- de la prise en compte des contraintes du règlement d'eau du barrage de Villerest,
- de la prise en compte des engagements de la charte Natura 2000,
- de l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la police de l'eau.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.

### 4 Demande d'occupation de parcelles de l'Etablissement sur le pour l'organisation d'une manifestation sportive

Les professeurs d'éducation physique et sportive du district de Roanne et l'union nationale du sport scolaire (UNSS) départementale souhaitent organiser un raid multi-activités pour les élèves de collège des districts de Roanne et du Forez sur le site du barrage de Villerest le 31 mai 2017.

Les cinq épreuves programmées dans cette journée se dérouleraient sur des terrains au bord de la retenue du barrage, notamment les parcelles propriété de l'Etablissement référencées CC47, CB86 et CB87 (commune de Villerest).

Il est à noter qu'une partie de la zone dans laquelle se déroulerait cette manifestation est :

- inondable pour un remplissage maximal de la retenue du barrage de Villerest,
- située dans le périmètre de la zone natura 2000 « Gorges de la Loire aval ».

Au vu de ces éléments, il est proposé d'autoriser l'occupation de ces parcelles dans le cadre de cet évènement, sous réserve :

- de l'obtention par l'organisateur des autorisations requises pour ce type de manifestation,
- de la prise en compte des contraintes du règlement d'eau,
- de la prise en compte des engagements de la charte Natura 2000.

Par ailleurs, compte tenu du risque d'inondation du secteur considéré lié à la gestion de la retenue, il a été établi une convention d'information entre l'association Roanne Triathlon et les exploitants du barrage (BRL Exploitation, prestataire de l'EP Loire) et de l'usine hydroélectrique (EDF) précisant les modalités d'échange d'information au sujet de la situation hydrologique du fleuve Loire et des variations de débits liées à l'exploitation de l'aménagement de Villerest (voir annexe).

Enfin, l'Etablissement se dégage de toutes responsabilités liées à cet évènement.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.



# DOSSIER RELATIF A LA DEMANDE DE LA CCHA DE POUVOIR IMPLANTER DES EQUIPEMENTS EN BORDURE DU LAC DE NAUSSAC



## PROPRIETAIRE DES PARCELLES Etablissement Public de la Loire

#### - LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE

Localisation des parcelles	Section et numéro de parcelle	Commune	Tronçon concerné
De la digue du Cheylaret à la digue du mas d'Armand + Zone du mas d'Armand + lieu dit la Champs	H 12 (lac et ses abords)	Langogne et Naussac	1 à 4 5 à 7
	ZI 242	Langogne	
	D 247	Naussac	7
	D 248	Naussac	
	ZI 274	Langogne	
Plan d'eau à niveau constant	ZI 286	Langogne	
	ZI 284	Langogne	
	ZI 288	Langogne	4 à 5
	ZI 278	Langogne	
	ZI 280	Langogne	
	ZI 282	Langogne	
	ZI 220	Langogne	
Zone du mas d'Armand	ZI 221	Langogne	5 à 6
	ZI 226	Langogne	
	ZI 227	Langogne	

- <u>NATURE DES EQUIPEMENTS INSTALLES PAR LA CCHA</u> Précisé par tronçons

# Zone concernée par les demandes d'autorisations pour l'implantation d'équipements et pour les actions de maintenance / entretien

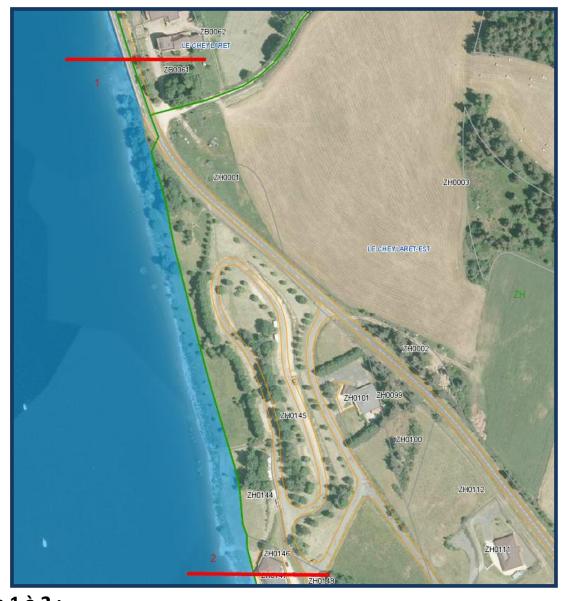


#### Tronçon 1 à 2 sur parcelle section H 12 (commune de Langogne) :

#### **Equipements envisagés pour tronçon 1 à 2:**

- -Création et traitement des sols du sentier de randonnées : terrassement , nivellement , déblais , remblais
- -Travaux paysagers : débroussaillement , abattage d'arbres sur le positionnement du chemin, plantation d'arbres et arbustes
- -Mise en place de balisage directionnel

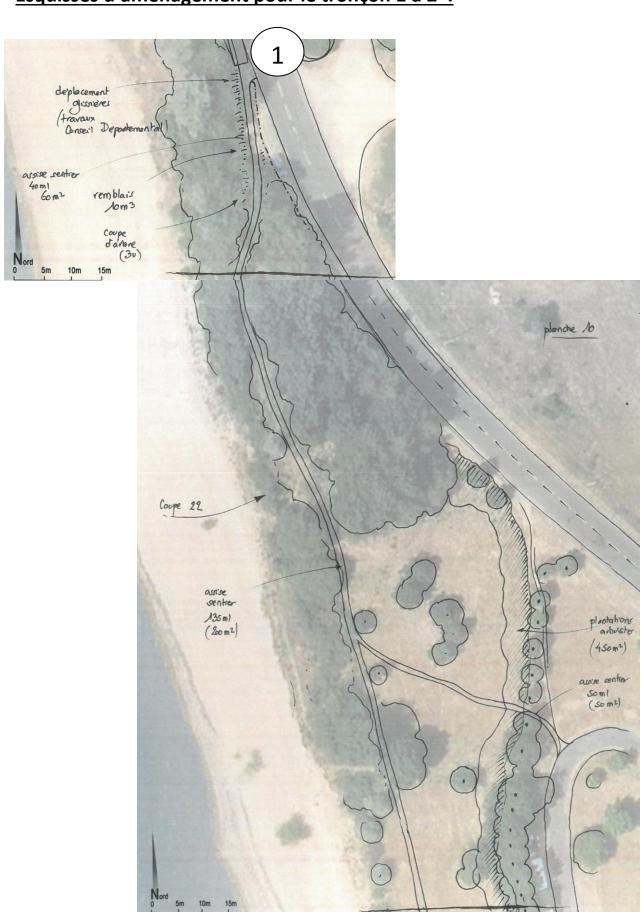




#### Entretien pour tronçon 1 à 2 :

- -Entretien régulier du sentier de randonnées : apport de matériaux , nivellement , drainage des eaux
- -Entretien paysager : taille d'arbres et arbustes, débroussaillement régulier des abords
- -Ramassage des déchets sur le parcours
- -Pose si nécessaire de mobilier, corbeilles et bancs
- -Conventionnement possible avec des agriculteurs sur l'entretien de certaines zones hors cheminement
- -Entretien balisage et supports

#### Esquisses d'aménagement pour le tronçon 1 à 2 :

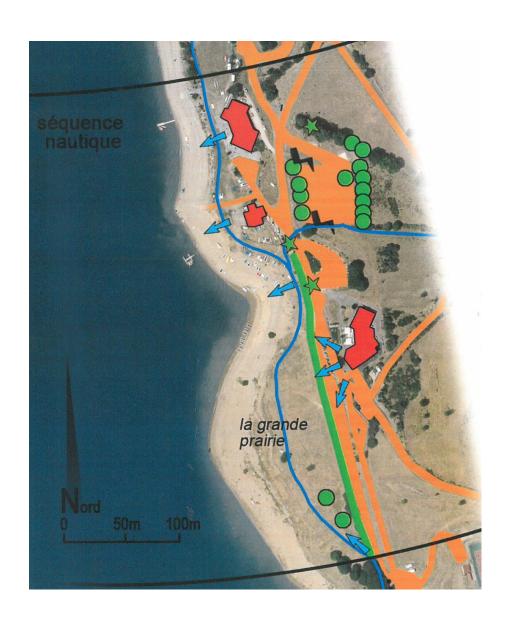




#### Tronçon 2 à 3 sur parcelle section H 12(commune de Langogne et Naussac):

#### Equipements envisagés pour tronçon 2 à 3:

- -Démolition de chaussée en bitume avec évacuation et mise en place d'une nouvelle sortie du parking
- -Création et traitement des sols du sentiers de randonnée : terrassement , nivellement , déblais , remblais
- -Mise en place de ganivelles (protection d'une zone humide)
- -Traitement des eaux de ruissellement
- -Travaux paysagers : débroussaillement , abattage d'arbres, plantation d'arbres et arbustes,
- -Mise en place de balisage directionnel et déplacement de panneaux

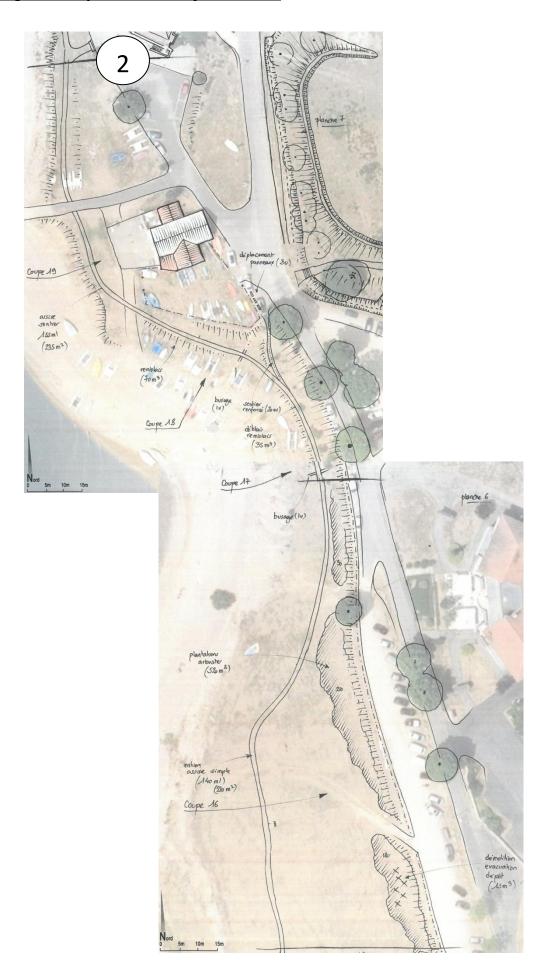


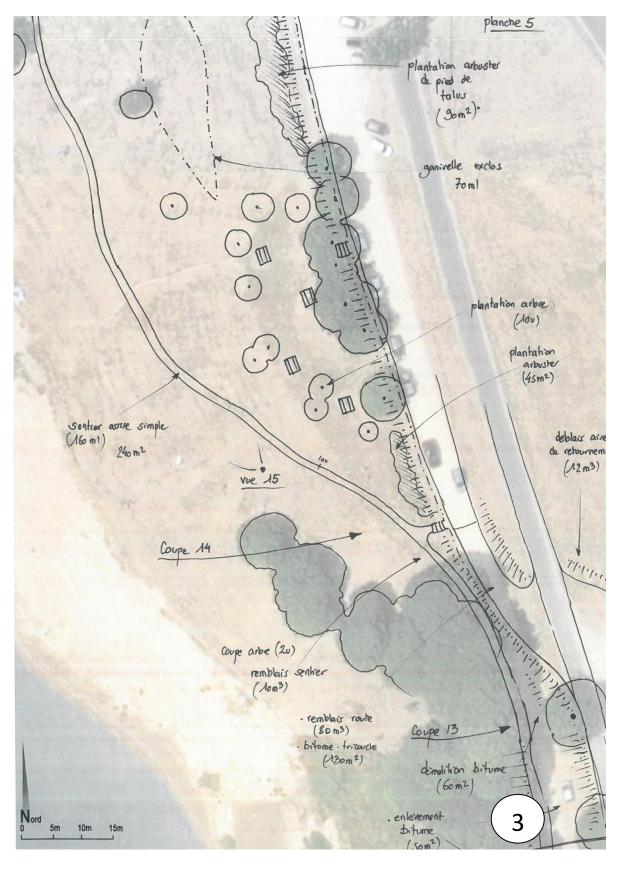


#### Entretien pour tronçon 2 à 3 :

- -Entretien régulier du sentier de randonnée : apport de matériaux , nivellement , drainage des eaux
- -Entretien paysager : taille d'arbres et arbustes, débroussaillement régulier des abords
- -Ramassage des déchets sur le parcours
- -Pose de mobilier (corbeilles, bancs,...)
- -Conventionnement occasionnels avec des agriculteurs sur l'entretien de certaines zones hors cheminement (fauchage avec récupération de l'herbe sans pacage d'animaux)
- -Entretien balisage et supports

#### Esquisses d'aménagement pour le tronçon 2 à 3 :

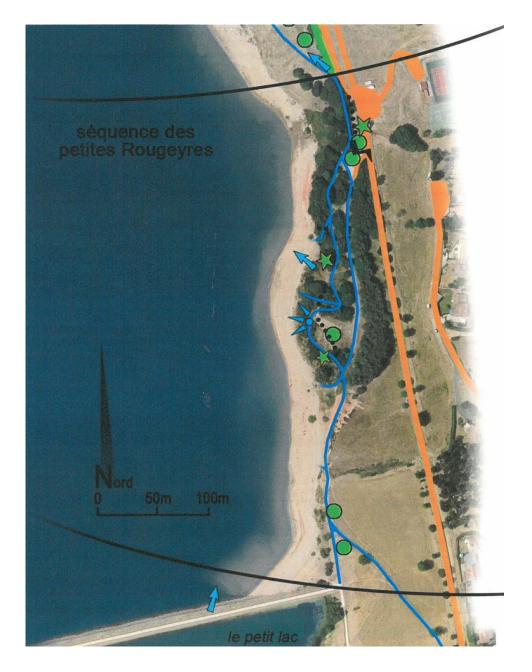




#### Tronçon 3 à 4 sur parcelle section H 12:

#### Equipements envisagés pour tronçon 3 à 4 :

- -Création et traitement des sols du sentier de randonnée : terrassement , nivellement , déblais , remblais
- -Mise en place de micro -enrochement (délimitation et soutien du sentier)
- -Traitement des eaux de ruissellement
- -Travaux paysagers : débroussaillement , abattage et taille d'arbres, plantation d'arbres et arbustes,
- -Mise en place de balisage directionnel et déplacement de panneaux
- -Fourniture et pose de mobilier (bancs simples, déplacement barrière bois)

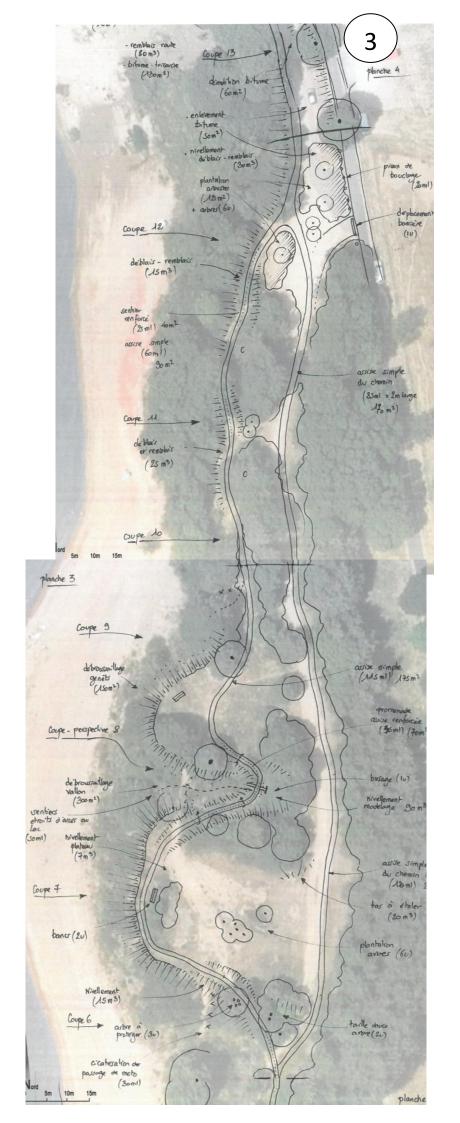


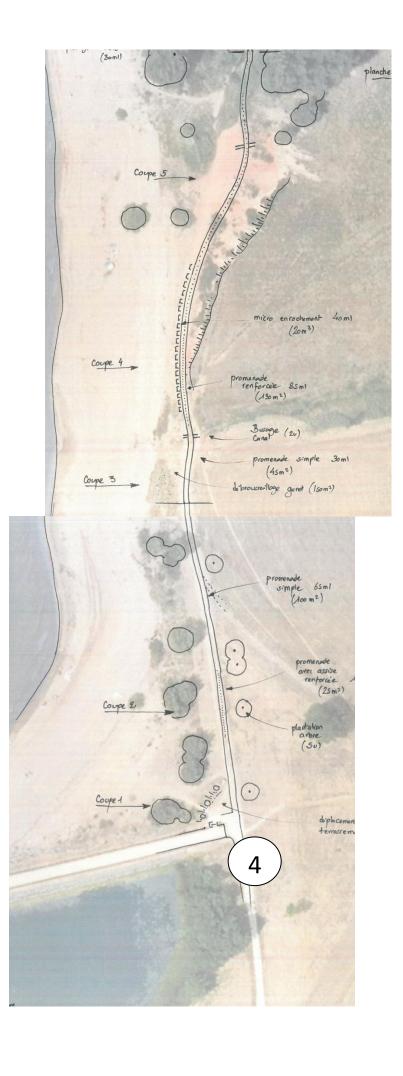


#### Entretien pour tronçon 3 à 4 :

- -Entretien régulier du sentier de randonnée : apport de matériaux , nivellement , drainage des eaux
- -Entretien paysager : taille d'arbres et arbustes, débroussaillement régulier des abords
- -Ramassage des déchets sur le parcours
- -Pose de mobilier (corbeilles, bancs...)
- -Conventionnement occasionnels avec des agriculteurs sur l'entretien de certaines zones hors cheminement (fauchage avec récupération de l'herbe sans pacage d'animaux)
- -Entretien balisage, supports d'information et mobilier

#### Esquisses d'aménagement pour le tronçon 3 à 4 :





#### Tronçon 4 à 5 : (Renouvellement de l'autorisation d'occupation car ancienne convention caduque)

#### Rappel des équipements réalisés pour tronçon 4 à 5 :

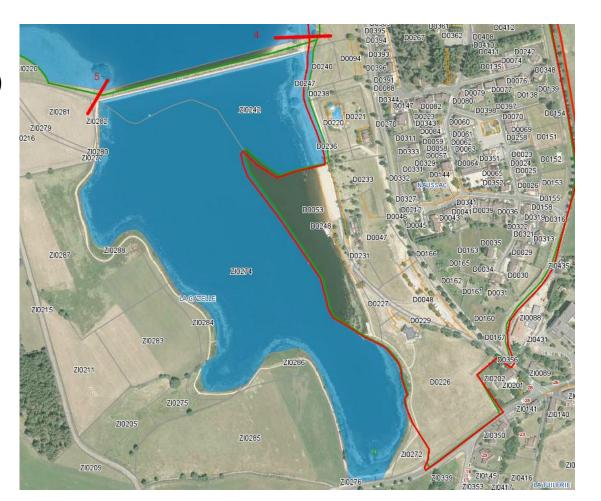
- -Création et traitement des sols du sentier de randonnée : terrassement , nivellement , déblais , remblais , mise en place de géotextile et sable pour la couche supérieure du sentier
- -Traitement des eaux de ruissellement par mise en place de drains sous le sentier
- -Travaux paysagers : débroussaillement , abattage et taille d'arbres, mise en place d'une haie végétale pour l'approche de la faune sauvage entre les 2 observatoires et pose de brise vues
- -Mise en place de balisage directionnel de randonnée
- -Fourniture et pose de mobilier bois (bancs, corbeille, panneaux d'information)
- -Création de pontons de pêche
- -Création de passerelles sur les écoulements d'eau d'entrée dans le plan d'eau (zones humides)
- -Création de 2 observatoires pour la faune sauvage (en partenariat avec la Fédération de chasse)
- -Site de baignade déclaré avec plage
- -Pose de clôtures de protection du sentier de randonnée
- -Aménagements pour protection des zones humides

#### Entretien pour tronçon 4 à 5 :

- -Entretien régulier du sentier de randonnée : apport de matériaux , nivellement , drainage des eaux
- -Entretien paysager : taille d'arbres et arbustes, débroussaillement régulier des abords
- -Ramassage des déchets sur le parcours et dans les corbeilles
- -Réparation des équipements bois tout le long du sentier de randonnée et ajout d'éléments selon

#### les points de fréquentation

- -Conventionnement occasionnels avec des agriculteurs sur l'entretien de certaines zones hors cheminement (fauchage avec récupération de l'herbe sans pacage d'animaux)
- -Entretien balisage, supports d'information et mobilier
- -Entretien saisonnier du site de baignade, apport de sable sur la plage, tonte de l'herbe,...



Tronçon 4 à 5 sur parcelles suivantes:

Identification des parcelles	Section et numéro de parcelle	Commune
Plan d'eau à niveau constant	ZI 242	Langogne
	D 247	Naussac
	D 248	Naussac
	ZI 274	Langogne
	ZI 286	Langogne
	ZI 284	Langogne
	ZI 288	Langogne
	ZI 278	Langogne
	ZI 280	Langogne
	ZI 282	Langogne

#### **Exemple d'aménagements et d'entretien pour le tronçon 4 à 5 :**



Pose d'une clôture de protection du sentier de randonnée

Création du sentier avec géotextile et sable



Entretien du sentier avec découpe de la végétation de bordure





Partenariat avec les scolaires et la fédération de chasse pour la mise en place de la haie paysagère

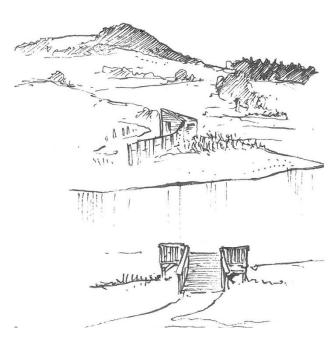








Observatoire de la faune sauvage et brise vues



Passerelle bois et pose de drains sous le sentier

Sentier du tour du plan d'eau à niveau constant et maison de la pêche

#### Tronçon 5 à 6:

- -Création et traitement des sols du sentier de randonnée : terrassement , nivellement , déblais , remblais , mise en place de géotextile et sable pour la couche supérieure du sentier
- -Traitement des eaux de ruissellement par mise en place de drains sous le sentier
- -Travaux paysagers : débroussaillement , plantation d'arbres et arbustes
- -Mise en place de balisage directionnel de randonnée
- -Fourniture et pose de mobilier bois (bancs, corbeille, panneaux d'information,...)
- -Pose de clôtures de protection du sentier de randonnée
- -Aménagement d'un espace de stationnement
- -Zone d'envol des kites surf
- -Aménagement de passages sur clôture (VTT)
- -Conventionnement occasionnels avec des agriculteurs sur l'entretien de certaines zones hors cheminement (fauchage avec récupération de l'herbe sans pacage d'animaux)

#### Entretien pour tronçon 5 à 6 :

- -Entretien régulier du sentier de randonnée : apport de matériaux , nivellement , drainage des eaux
- -Entretien paysager : taille d'arbres et arbustes, débroussaillement régulier des abords
- -Ramassage des déchets sur le parcours et dans les corbeilles
- -Réparation des équipements bois tout le long du sentier de randonnée et ajout d'éléments selon les points de fréquentation
- -Conventionnement occasionnels avec des agriculteurs sur l'entretien de certaines zones hors cheminement (fauchage avec récupération de l'herbe sans pacage d'animaux)
- -Entretien balisage, supports d'information et mobilier



#### Tronçon 5 à 6 sur parcelles suivantes:

Identification des parcelles	Section et numéro de parcelle	Commune
Zone du mas d'Armand	H 12 (lac et ses abords)	Langogne
	ZI 220	Langogne
	ZI 221	Langogne
	ZI 222	Langogne
	ZI 226	Langogne
	ZI 227	Langogne

# Projet d'aménagement pour le tronçon 5 à 6 : LELAG BEAUREGARD Entrée chemin Accés sentier (domaine pub LAGAZELLE

#### Tronçon 6 à 7 sur parcelle section H 12:

- -Création et traitement des sols du sentier de randonnée : terrassement , nivellement , déblais , remblais , mise en place de géotextile et sable pour la couche supérieure du sentier
- -Travaux paysagers : débroussaillement , plantation d'arbres et arbustes
- -Mise en place de balisage directionnel de randonnée
- -Fourniture et pose de mobilier bois (bancs , corbeille, panneaux d'information )
- -Pose de clôtures de protection du sentier de randonnée
- -Création de points d'abreuvement déportés pour les troupeaux
- -Conventionnement possible avec des agriculteurs sur l'entretien de certaines zones hors cheminement (a l'exclusion de la pâture de troupeaux)

#### Entretien pour tronçon 6 à 7 :

- -Entretien régulier du sentier de randonnée : apport de matériaux , nivellement , drainage des eaux
- -Entretien paysager : taille d'arbres et arbustes, débroussaillement régulier des abords
- -Ramassage des déchets sur le parcours et dans les corbeilles
- -Réparation des équipements bois tout le long du sentier de randonnées et ajout d'éléments selon les points de fréquentation
- -Conventionnement occasionnels avec des agriculteurs sur l'entretien de certaines zones hors cheminement (fauchage avec récupération de l'herbe sans pacage d'animaux)
- -Entretien balisage, supports d'information et mobilier



#### Projet d'aménagement pour le tronçon 6 à 7 :

